



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC8-8-96

OBJET : PORTAGE DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000
« CAVITÉS ET COTEAUX EN QUERCY-GASCOGNE »

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à Daniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC8-8-96

**OBJET : PORTAGE DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000
« CAVITÉS ET COTEAUX EN QUERCY-GASCOGNE »**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Occitanie est l'autorité de gestion des sites Natura terrestres de son territoire.

A ce titre, et contrairement à la quasi-totalité des sites Natura 2000 d'Occitanie, elle assure le pilotage de la gestion du site « cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne » situé sur notre territoire sur les communes de Gasques, Castelsagrat, Perville, Dunes et Sistels, en l'absence de candidature d'une collectivité locale.

Le portage d'un site Natura 2000 par une collectivité du territoire offre de nombreux avantages :

- ✓ une meilleure appropriation du dispositif par les acteurs locaux,
- ✓ la facilitation du processus de concertation au plus proche des réalités du territoire,
- ✓ une plus grande garantie de maintenir l'animation territoriale et ses acteurs en place,
- ✓ un financement intégral de l'animation (interventions en régie et prestations) par la Région.

Cette animation pourrait être assurée par les agents du pôle environnement en charge de la GEMAPI.

Les maires des communes concernées ont été consultés et ont tous donné un avis favorable à cette proposition.

Le Président propose donc :

- de l'autoriser à candidater pour porter l'animation du site Natura 2000 « cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne »,
- de l'autoriser à demander les financements nécessaires à la réalisation de cette mission,
- de l'autoriser ou son représentant à lancer les marchés liés à cette animation et signer toutes les pièces nécessaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président à candidater pour porter l'animation du site Natura 2000 « cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne »,
- d'autoriser le Président à demander les financements nécessaires à la réalisation de cette mission,
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer les marchés liés à cette animation et signer toutes les pièces nécessaires

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

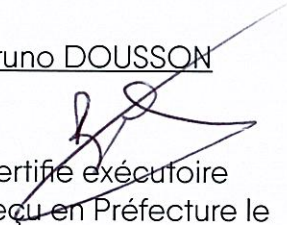
Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean-Michel BAYLET


Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet **12 OCT. 2026**

AR Préfecture

PORTAGE DE L'ANIMATION DU SITE NATURE 2000 CAVITES ET COUTEAUX EN QUERCY GASCOGNE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260928-2026CC8_8_96-DE

Numéro d'acte : 2026CC8_8_96

Date de décision : 28/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par
thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2026CC8_8_96 PORTAGE DE
L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000
CAVITES ET COUTEAUX EN QUERCY
GASCOGNE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2026 11:29:56

Date de réception de l'AR : 12/10/2026 11:30:13